

Le Directeur

Département Administration
et Gestion Communales

Nos réf. : GeC/CG/16-46382

Affaire suivie par Geneviève CERF-CASAU (☎ 01 44 18 13 76)

Paris, le

16 SEP. 2016

Monsieur le Secrétaire général,

de Denis,

Le décret relatif aux nouvelles modalités d'instruction des CNI a fait l'objet d'un examen approfondi par le Bureau exécutif de l'AMF le 7 septembre dernier.

Informé des dernières avancées sur ce sujet, issues de la rencontre que vous avez eue le 27 juillet avec le secrétaire général de notre association, le Bureau exécutif a pris acte de la nécessité de sécuriser l'instruction des CNI et donc que cette tâche soit confiée aux communes dotées des dispositifs de recueil spécifiques. Cet accord de principe est toutefois conditionné à plusieurs exigences, ainsi que cela a été précisé à MM. Tizon et Bergue lors de la réunion du CNEN du 8 septembre.

La première des demandes de l'AMF concerne le montant de la dotation de compensation qui paraît très insuffisant par rapport aux chiffres évoqués en 2011 au moment des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la CNle.

La deuxième porte sur la nature de la dotation, qui devrait comporter un forfait annuel et une prime à l'activité pour tenir compte de la charge des villes importantes.

La prime d'aménagement, troisième demande, ne saurait être réservée aux nouvelles communes d'implantation de DR mais être octroyée, au cas par cas, aux communes contraintes d'aménager leurs locaux pour recevoir le public dans de bonnes conditions.

L'AMF demande également qu'une attention particulière soit apportée à l'accès au service d'instruction des dossiers de CNI pour toutes les populations non mobiles, c'est-à-dire au dispositif de DR mobiles, sur lequel aucune proposition concrète ne nous a été apportée, si ce n'est d'en octroyer un par département.

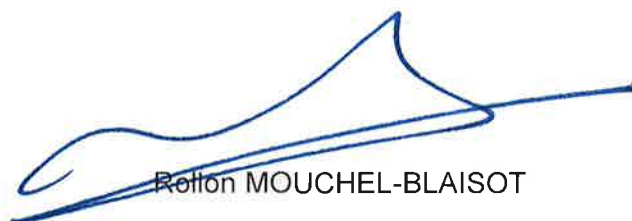
Enfin, la proposition de confier aux services communaux la destruction des titres reste également à étudier de façon précise, au vu des problèmes de responsabilité que ceci engendrerait pour les maires.

Monsieur Denis ROBIN
Préfet
Secrétaire général
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

C'est donc à de nouvelles négociations que nous devrions nous livrer. A l'issue d'une réunion technique qui doit se tenir avec M. Bergue le 21 septembre prochain, je ne verrais que des avantages à ce que nous puissions nous rencontrer, le dossier retravaillé devant être soumis au Bureau de l'AMF du 13 octobre.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter aux demandes de l'AMF, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi



Rolton MOUCHEL-BLAISOT